

**CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ**

JEUDI 17 ET VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2020



**15<sup>E</sup> RENDEZ-VOUS !**

# LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT / COMPLIANCE

Comment se préparer au mieux à la visite du GAFI ?  
Quelle politique de gestion des risques adopter ?

Conférence en mode  
**PRÉSENTIEL** ou **DISTANCIEL**  
au choix



Nombre de places  
en présentiel limité



[www.ifebenelux.lu](http://www.ifebenelux.lu)

# LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT



▶ PRÉSIDENT DE SÉANCE DE CES JOURNÉES :  
**Jean-Noël Lequeue** - Administrateur délégué - JNL

## JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020

### POUR QUI ?

- Compliance Officers et responsables anti-blanchiment dans les banques, compagnies d'assurances, fonds d'investissement, domiciliataires de sociétés
- Head of Compliance, Analyst Compliance, AML Compliance, déontologues,
- Auditeurs et contrôleurs internes
- Réviseurs et experts-comptables
- Dirigeants d'entreprise
- Responsables des départements juridiques, audits et contrôle interne
- Responsables des départements commerciaux
- Directeurs d'agence
- Responsables des transactions internationales
- Banquiers, assureurs, financiers
- Avocats et gestionnaires de patrimoine

### COMMENT ?



Si vous assistez à cette conférence en **présentiel**, vous bénéficierez...

- d'une documentation détaillée envoyée avant ou au moment de la conférence
- d'échanges directs avec les experts assurant la conférence
- de présentations d'experts suivies par des sessions de questions / réponses

*Toutes les précautions seront prises sur le lieu de la conférence afin de respecter la législation en vigueur et les mesures de distanciation sociale.*



Si vous assistez à cette conférence en **distanciel**, vous bénéficierez...

- d'une connexion à distance sur notre solution distancielle grâce à des identifiants envoyés après l'envoi de votre convocation
- d'une documentation détaillée envoyée avant ou au moment de la conférence
- d'une connectivité constante du participant avec les intervenants et participants grâce au tchat live et au modérateur/chef de programmes

**Si les circonstances sanitaires nous y obligent, la conférence se tiendra uniquement en mode distanciel à la date prévue.**

**8h45** Accueil des participants

**9h00** Allocution d'ouverture

### **9h15 Visite du GAFI : comment s'y préparer ?**

- Approche basée sur les risques
- Comment se passe la visite du GAFI ?
- Évaluation nationale des risques

**Jérémy Ogé**, AML/CFT Advisor  
**GOVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG**  
**MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

**10h15** Café-networking / Pause individuelle

### **10h30 Les recommandations de la CRF**

- Son point de vue sur la visite du GAFI
- Déclaration de soupçons : quels sont les problèmes ? Quels sont les points à améliorer ?
  - Aspect fiscal

**Max Braun**  
Directeur  
**CRF**

### **11h30 Les recommandations de la CSSF en matière de lutte contre le blanchiment**

- Point de vue sur la visite du GAFI
  - Risk best approach de la CSSF et des acteurs de la Place
  - Évaluation de la CSSF et du secteur sous sa surveillance
- Quels sont les lacunes principales et les points d'amélioration urgents avant la visite du GAFI ?
- Exemples concrets
- Recommandations spécifiques pour les PSF

**Patrick Wagner**  
Head of Department | On-Site Inspection  
**CSSF**

**12h30** Déjeuner

### **14h00 Évolution réglementaire de la lutte contre le blanchiment : les derniers développements**

- En attente de la loi de transposition de la 5<sup>e</sup> directive anti-blanchiment
- Circulaire CSSF 19/732 : clarifications concernant l'identification et la vérification de l'identité du/des bénéficiaire(s) effectif(s)
- Publications de la CSSF et de l'ABBL sur l'analyse du risque BC/FT
- Apports de la loi du 25 mars 2020

**Thierry Pouliquen**, Avocat à la Cour  
**POULIQUEN LAW FIRM**

**15h00** Café-networking / Pause individuelle

### **15h15 Registre des bénéficiaires effectifs : questions pratiques**

- Combien de sociétés ont fait leurs déclarations ? Combien en manque-t-il ?
- Que faire pour les inciter à déclarer les bénéficiaires effectifs ? Faut-il prévoir des sanctions ?
- Données déclarées : quels sont les cas de distorsion ?
- Comment améliorer le contenu ? Comment corriger ?
- Consultation du registre par le professionnel pour faire sa KYC
- Recommandations spécifiques pour les PSF
- Apports de la loi du 25 mars 2020

**Helena Finn**, Senior Associate  
Banking and Financial services  
Insurance & Reinsurance law  
**ARENDE & MEDERNACH**

### **16h15 Réglementation assurances : spécificités par rapport à la banque**

- Quel process KYC quand une banque vend des produits d'assurance ?
- Comment identifier le bénéficiaire effectif ?
- Règles en matière de lutte contre le blanchiment

**Jean-Christophe André-Dumont**  
Company Secretary  
**ALLIANZ LIFE LUXEMBOURG S.A**

**17h15** Fin de la première journée

## VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2020

**8h45** Accueil des participants

**9h00** Allocution d'ouverture

### **9h15 Contrôles de la CSSF sur MiFID2 : réglementation difficile, retour d'expérience**

**Stéphane Defourny**

Chef de division de l'équipe on-site MiFID  
**CSSF**

**10h15** Café-networking / Pause individuelle

### **10h30 DAC6 : quelles informations reporter ?**

- Rôle du Compliance Officer ?
- Les reportings à l'horizon des 1<sup>er</sup> juillet et 31 août 2020
- Dans quels cas dois-je exactement reporter certains dispositifs ?
- Comment faut-il s'y prendre avec l'administration fiscale ?
- Risques d'amendes
- Écueils à éviter et conseils

**Jacques Linon**

Tax Partner  
**EY**

### **11h30 GDPR : la réalité de la mise en place**

- État des lieux
- Résultats des contrôles de la CNPD
- Est-ce que cela fonctionne ?
- Recommandations spécifiques pour les PSF

**Georges Wantz**

Managing Director

**Loïc Saint-Ghislain**

Directeur  
**DELOITTE**

**12h30** Déjeuner

### **14h00 Externalisation des fonctions de la banque**

- Quelles limites à cette pratique devenue courante ? Quels problèmes cela pose-t-il ?
- Quel cadre réglementaire ?
- Quel contrôle de la CSSF ?
  - Suivi de l'application des orientations de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) : diligences à effectuer, modalités de surveillance et de contrôle du prestataire, gestion des différentes externalisations, rôle des autorités compétentes mises en place par l'établissement avec le principe de l'information préalable du superviseur et de l'établissement d'un registre des externalisations
  - Dispositifs en matière de gouvernance interne à mettre en place en cas de fonctions externalisées
  - L'obligation de conserver une structure suffisante
- Registre des externalisations à remettre à la CSSF jusqu'au 31 décembre 2021

**Anne-Sophie Minaldo**

Partner

**Giovanna Giardina**

Senior Manager  
**KPMG**

**15h00** Café-networking / Pause individuelle

### **15h15 Gestion des risques et nouvelles technologies**

- PSD2 et opportunités
- Actifs numériques et recommandations du FATF/GAFI
- Transposition de la Directive AML5

- Registre des UBOs et enjeux
- Focus sur les actifs numériques et autres crypto monnaies ou tokens
- Intelligence artificielle, Big Data et AML

**Chris Marcilla**

Expert AML member of InterVASP Joint Working Group  
**CONDUCTING OFFICER, MED HOLDING II**

### **16h15 PSF et IT : quels sont les développements apportés dans le domaine de la sous-traitance informatique et de l'outsourcing ?**

- Comment se conformer aux nouvelles circulaires CSSF en matière de Cloud, notamment la circulaire 19/714 ?
- Comment bénéficier des nouvelles technologies en restant dans les clouds ?
- Quels sont les développements en matière de sous-traitance informatique ?
  - Nouveautés apportées par la réglementation européenne EBA
  - Article 41 de la loi sur le secteur financier relatif au secret professionnel
  - Exigence en matière de confidentialité
  - PSF et outsourcing : le guide des bonnes pratiques
  - Quelles sont les exigences réglementaires en matière d'outsourcing ? Comment le délégué doit cadrer, formaliser et contrôler l'outsourcing ?
  - Comment appliquer ces différentes exigences ?

**Luc Maquil**

Managing Partner  
**MAQIT S.A.**

**17h15** Clôture de la journée



# INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements inscriptions  
IFE by Abilways  
2, Place de Paris - L-2314 Luxembourg  
Tél. : +352 28 488 819  
serviceclient-lu@abilways.com

Renseignements programme  
Stéphanie Leroy Farasse – sleroy@abilways.com

Participation (+ 3 % TVA)  
2 jours : 1500 € HT  
1 jour : 850 € HT

Ces prix comprennent le déjeuner, les rafraîchissements  
et la documentation de la formation.

Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

• par virement à notre banque - BGL BNP Paribas  
IBAN : LU24 0030 2485 2343 0000

Code BIC : BGLLLULL, au nom d'EFE Luxembourg S.A.R.L., avec  
mention du numéro de facture.

## Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre  
confirmation d'inscription. Une convocation vous sera transmise 10  
jours avant la formation.

Le groupe Abilways (IFE Luxembourg, IFE Belgique, EFE, CFPJ, ISM, ACP FORMATION, PYRAMYD,  
IDCC, ABILWAYS DIGITAL) est responsable du traitement de vos données personnelles et en tant  
que partenaire de confiance, nous voulons que nos clients soient assurés que nous mettons tout  
en œuvre pour assurer la protection de leurs données personnelles et le respect de leurs droits.

IFE met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion,  
le suivi et l'organisation de formations. Ces données sont nécessaires au traitement de cette fiche  
et sont conservées le temps nécessaire aux finalités pour lesquelles nous les collectons, sauf  
dispositions légales contraires. Toutes les informations complémentaires relatives à notre politique  
relative aux données personnelles, à notre politique relative à la gestion des cookies et à nos CGV  
sont consultables sur notre site [www.ifebelux.lu](http://www.ifebelux.lu). Le groupe Abilways peut vous communiquer,  
par voie postale, téléphonique ou électronique, de l'information commerciale susceptible de vous  
intéresser. Conformément aux dispositions de la loi du 02/08/02 sur le respect de la vie privée et du  
règlement européen sur la protection des données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès,  
de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous disposez  
aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité de vos données.  
Vous pouvez également vous opposer à tout envoi ultérieur de communication commerciale.  
Vous pouvez exercer ces droits par courrier électronique à cette adresse  
[correctionbdd@ifexecutives.com](mailto:correctionbdd@ifexecutives.com) ou par courrier postal : 2, Place de Paris - L-2314 Luxembourg.  
 J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires du groupe Abilways

## Annulations

Formulée par écrit, l'annulation de formations donne lieu à un  
remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus  
tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai,  
le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation  
est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si  
elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou  
100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins  
de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment,  
sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées  
des remplaçants.

## Dates et lieu de la formation

**17 ET 18 SEPTEMBRE 2020  
LUXEMBOURG OU À DISTANCE**

Attention : le lieu de la formation est susceptible d'être modifié.  
Merci de vous référer à la convocation qui vous sera remise 10 jours  
avant la formation

*Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme  
si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.*



IFE est une marque du groupe  
**ABILWAYS**

Scannez ce code  
et retrouvez-nous sur  
votre smartphone



Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées.  
Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le  
bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement  
joindre votre carte de visite.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

- OUI**, je m'inscris à la conférence « **Lutte contre le blanchiment-  
Compliance** » (code 26439) et je choisis :
- en présentiel** (session n°147724) ou  **en distanciel** (session n°156531)
- le 17 septembre 2020 et/ou  le 18 septembre 2020

Madame  Mademoiselle  Monsieur

Nom et prénom\* \_\_\_\_\_

E-mail\* \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Nom et prénom de votre responsable formation \_\_\_\_\_

Nom et prénom de votre responsable juridique \_\_\_\_\_

Société \_\_\_\_\_

N° TVA \_\_\_\_\_ Secteur d'activité \_\_\_\_\_

Effectif site \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal      Ville \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

N° de GSM \_\_\_\_\_

Adresse de facturation (si différente) \_\_\_\_\_

Signature et cachet obligatoires :

\* Indispensable pour vous adresser votre convocation

Pour modifier vos coordonnées, Tél. : +352 28 488 819 - E-mail : [correctionbdd@ifexecutives.com](mailto:correctionbdd@ifexecutives.com)